



République Française
COMMUNE DE CHAMONIX-MONT-BLANC
COMpte Rendu

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 21
Représentés : 6
Absents : 2

Le Jeudi 26 Septembre 2019, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Ville de Chamonix Mont-blanc, s'est réuni Hôtel de ville - Salle du Rez-de-Chaussée, sous la présidence de **M. Éric FOURNIER, Maire.**

Etaient présents :

M. Éric FOURNIER, Mme Aurore TERMOZ, Mme Aurélie BEAUFOUR, M. Bernard OLLIER, M. Christian DUCROZ, Mme Christiane CLEAVER, M. Claude JACOT, Mme Elisabeth CHAYS, Mme Elodie BAVUZ, Mme Fabienne BOZON-RAVANEL, M. Igor MICHEL, Mme Jacqueline FATTIER, M. Jean-Michel COUVERT, Mme Marie Noëlle FLEURY, Mme Marion BONNET, M. Michel PAYOT, Mme Michèle RABBIOSI, M. Vincent ORGEOLET, M. Pierre SLEMETT, M. Yvonick PLAUD, M. Jonathan CHIH

Absent(e)s représenté(e)s :

Mme Alexandra SEIMBILLE donne pouvoir à M. Claude JACOT, M. Daniel FREYMANN donne pouvoir à M. Michel PAYOT, M. Jean-Claude BURNET donne pouvoir à Mme Aurore TERMOZ, M. Patrick DEVOUASSOUX donne pouvoir à Mme Michèle RABBIOSI, Mme Sylvie CEFALI donne pouvoir à M. Yvonick PLAUD, Mme Alexandra CART donne pouvoir à Mme Jacqueline FATTIER

Absent(e)s :

M. David AUTHEMAN (A partir de 19 H 30), M. François CALVARIN

Secrétaire de séance : Mme Aurore TERMOZ

COMMUNICATIONS DU MAIRE

En début de séance, une minute de silence est observée en hommage au Président Jacques Chirac, décédé ce jeudi 26 septembre.

Il fait part des décès, naissances et mariages intervenus sur la commune depuis la dernière séance.

M. le Maire évoque :

- l'avancement du chantier de la centrale de Taconnaz dont la mise en service est prévue à l'automne
- L'amélioration du cadencement de la ligne SNCF, les travaux entre Saint-Gervais et la Roche sur Foron, en lien avec le CEVA, ainsi et les réunions programmées avec la Région et le Département.
- l'extension du Chamonuit Bus entre les Houches et Argentière de 20 h à minuit.

Il remercie les organisateurs des manifestations, dont le combat des Reines ce dimanche 22 Septembre. Monsieur Christian Ducroz remercie l'ensemble des services.

Il annonce la réunion organisée le 10 Octobre relative à la démolition des pylônes, à la suite de l'enfouissement de la ligne 63 kw.

Il fait part d'une réunion du comité de pilotage ADAPT Mont-Blanc, consacrée à l'adaptation des changements climatiques. La commande est de faire des propositions et des actions concrètes sur le sujet. Notamment, des préconisations seront faites sur le massif dans les documents d'urbanisme.

M. le Maire remercie le président du conseil de surveillance des hôpitaux du Mont-Blanc, le directeur, le président de la C.M.E. de leur présence et les collaborateurs. Il a souhaité une présentation en conseil municipal, un état des lieux, une situation de l'EHPAD avec les représentants de l'institution, plutôt que de faire des communiqués ou des échanges, ou de lire des propos sur les réseaux. Il rappelle que le dossier est intercommunal, mais qu'il a souhaité un débat en conseil municipal.

M. Fournier indique qu'il a lu sur différents supports des textes erronés sur le rôle de chacun, la situation de l'Ehpad. Il est indispensable de rappeler les actions, et il affirme que lorsque l'on étudie un dossier, cela évite de proférer des erreurs.

Il rappelle que l'EHPAD est géré par les Hôpitaux du Mont-Blanc ce qui a été décidé dans le schéma gérontologique, relevant du Conseil Départemental et de l'ARS. La commune et la communauté de communes sont intervenues au sein du quartier Jean Franco pour réaliser des programmes de service public, des programmes sociaux (logements, crèches, école de musique) et l'EHPAD. Les terrains ont été mis à disposition. Tout a été fait pas la collectivité pour démarcher auprès de l'ARS et du conseil départemental pour mettre en œuvre le souhait d'étendre l'EHPAD. Il rappelle qu'avant, 35 lits existaient à Hélène COUTTET, il y en a aujourd'hui 55. Les collectivités ont effectué des choix, et notamment ne pas faire supporter tout l'effort en direction des anciens aux familles, le prix de la journée qui est le moins onéreux du département grâce aux choix notamment par les efforts consentis. 10 millions ont été investis. Cela correspond à une réelle volonté de la part de la commune et de la communauté de communes pour ne pas faire supporter tout le prix par le gestionnaire et donc in fine par les familles. Monsieur Fournier cite également les efforts conjoints pour remédier aux difficultés de construction, inhérentes à ce type de programmes, il assure que la commune est présente aux côtés de l'Ehpad.

Monsieur Fournier donne la parole à Monsieur Richard, directeur, qui présente un diaporama (joint à ce compte-rendu)

M. David AUTHEMAN, qui avait posé une question écrite au Maire au sujet de l'Ehpad, conteste les propos du directeur, qu'il juge insatisfaisants, tant sur le forme que sur le fond. Il n'a pas provoqué mais a relayé la lettre d'une salariée. Les réponses attendues ne sont pas satisfaisantes.

M. Éric FOURNIER demande du respect à M. David AUTHEMAN, les propos tenus n'étant pas dignes d'un conseil municipal. Monsieur Fournier indique que le débat avec le directeur de l'hôpital apportera réponse à la question de la minorité.

M. RICHARD répond que le statut de la fonction publique hospitalière mérite d'être défendu, mais que celui-ci prévoit aussi des obligations, qu'il existe un devoir de loyauté et de réserve des agents. Il dément vouloir licencier l'agent. Les agents bénéficient de la présence de syndicats et des structures de représentation pour se faire entendre.

M. Éric FOURNIER rappelle qu'il a sollicité l'Etat pour l'obtention d'une prime de vie chère, il appuie pour essayer d'aider dans la recherche de logements. Il ne peut que regretter le faible salaire des agents hospitaliers ou publics en général. Il rappelle que ce sujet ne relève pas de sa compétence juridique mais de sa responsabilité d'élu. On doit être en phase sur la construction de projets et du fonctionnement des structures. Quand il faut intervenir par responsabilité locale, au bénéfice de la population, il le fait.

M. Richard rappelle que les fonctionnaires hospitaliers, comme le Maire, ne sont pas là pour se faire attaquer par voie médiatique. Cela place les agents en difficulté, certains sont aujourd'hui en arrêt de maladie, et complexifie les difficultés de recrutement déjà rencontrées.

M. Éric Fournier précise qu'il faut trouver des solutions pour fidéliser les équipes, qu'il les recherche conjointement avec les hôpitaux, et que les deux structures continueront à travailler de concert pour résoudre les difficultés.

Approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 24 mai, 26 juin et 7 août 2019

Les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur Vincent Orgeolet note cependant que l'un des mots qu'il a utilisé a été mal repris, à propos du Casino. Il fera part à la Direction Générale de la modification qu'il souhaite.

DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC ET CONCESSIONS

Rapport du délégataire Compagnie du Mont Blanc domaines skiables, Aiguille du Midi, Télécabine mer de glace, Vormaine

M. Éric Fournier donne la parole à Mathieu Dechavanne, PDG de la Compagnie du Mont-Blanc.

M. Dechavanne donne lecture du Compte-rendu annuel d'activité du concessionnaire (la présentation est jointe au présent compte-rendu).

M. Éric Fournier remercie M. Dechavanne, et rappelle le débat de juin en conseil municipal. Il donne le montant des investissements effectués.

M. Claude Jacot salue les équipes et effectifs présents sur les différents sites. Il évoque les difficultés de l'exercice, surtout avec beaucoup de neige comme il y a eu cette année. Il remercie l'ensemble du personnel.

Mme Aurélie Beaufour remarque que le CRAC présenté ne cite pas la satisfaction client, quelle est la satisfaction enregistrée ?

M. Dechavanne indique que cela est mesuré, et que cela donne lieu à débat lors des réunions de Comité de suivi avec la commune. Il reviendra volontiers présenter ce type de résultats, qui font l'objet d'études.

M. Éric Fournier confirme ces propos.

Délégation de service Public - Grotte de la Mer de Glace - avenant n° 4

M. Michel Payot ainsi que Mme Elodie Bavuz quittent la salle.

M. Éric Fournier rappelle le contexte de l'unification de la DSP et le travail fait sur l'ensemble du site, les réflexions. La grotte est située sur un glacier qui se réduit. La problématique est l'avenir, l'arrivée du train du Montanvers et le lien avec la grotte. C'est très dépendant de la situation climatique. Le dossier est étudié par le Ministère et l'inspection générale des sites, avec la commission nationale des sites. Il a été convenu de démonter l'actuelle installation, et faire un travail sur le nouvel emplacement avec une visibilité sur 20 ou 30 ans. Les réflexions sont aussi liées à celles d'Adapt Mont-Blanc. On ne pourra plus faire comme avant, les installations devront évoluer. La réflexion porte sur l'intérêt de recréer une installation.

Il a été décidé de reconstruire un équipement et d'aller jusqu'aux Echelets. Le débat est important et riche avec l'administration. Une visite de l'inspecteur des sites doit encore avoir lieu. Toutefois cela prend du temps, l'exploitation de la grotte continue pendant ce temps.

Avant de relancer puis de signer une nouvelle DSP, il convient de signer un nouvel avenant puis de caler les aspects administratifs et environnementaux.

M. Éric Fournier signale une modification du montant de la valeur des biens de retour, calculés à 272 000 €.

Ne prennent pas part au vote : M. Bernard Ollier, M. Jean-Michel Couvert, Mme Elodie Bavuz, M. Michel Payot, M. Daniel Freymann et M. Jean-Claude Burnet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DU CHALET-BUVETTE DE CAILLET - ANNEE 2018

M. Yvonick Plaud donne lecture du présent rapport. Il félicite les nouveaux exploitants qui ont multiplié le Chiffre d'affaires de la buvette.

M. Éric Fournier partage les félicitations.

M. Jean-Michel Couvert s'interroge sur la possibilité de faire stopper le train en amont de la buvette pour l'approvisionnement et les touristes.

Il est précisé que des questions de sécurité ne le permettent pas, qu'il faudrait créer un quai, mais que le train s'arrête le matin pour les livraisons, acheminées par câble temporaire jusqu'à la buvette.

CHALET-BUVETTE DU CHAPEAU - PRINCIPE ET LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'ATTRIBUTION DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION ET L'AMENAGEMENT DU CHALET-BUVETTE

M. Yvonick Plaud donne lecture d'un résumé du cahier de concession.

Les offres seront remises début décembre puis analysées et négociées. Le conseil municipal sera saisi en février 2020.

M. Yvonick Plaud partage avec les élus une réflexion à entamer sur un chemin des buvettes qui pourrait être créé entre le Chapeau, Caillet, et les Mottets, le Plan de l'Aiguille puis le Dard ou le Cerro.

M. Michel Payot indique qu'il a parcouru le chemin et que cela semble possible.

M. Claude Jacot indique qu'il y réfléchira.

M. Vincent Orgeolet s'interroge sur la possibilité d'avoir des toilettes sèches sur ce site.

M. Fournier est favorable et pense que la proposition pourra être faite par les candidats lors de la remise du dossier.

Cette présente délibération est approuvée à l'unanimité.

CHAMBRE FUNERAIRE DECLARATION SANS SUITE - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LA CONCEPTION, LE FINANCEMENT, LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE

Madame Aurore Termoz rappelle la délibération d'Avril qui lançait la DSP. Aucun candidat n'a déposé de dossier. Elle rappelle que cette déclaration sans suite permet d'ouvrir une négociation de gré à gré confirmée au cahier des charges et d'examiner le cas échéant une autre possibilité, la création d'un complexe funéraire.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

ATTRIBUTION DU CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE RELATIF A L'EXPLOITATION DE L'AFFICHAGE PUBLICITAIRE DANS LES PARKINGS COMMUNAUX SAINT-MICHEL ET MONT-BLANC

M. Michel Payot donne lecture du projet du rapport et indique que les publicités devront faire l'objet d'un accord avec la collectivité. Vingt panneaux sont proposés à la location.

La publicité porte également sur les tickets de parking.

Monsieur Michel Payot donne lecture des montants proposés par la société PubliNeige, retenue.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

GESTION DU DOMAINE

ACQUISITION DE LA PROPRIETE MERLE PAR LA COMMUNE - PARKING DU BIOLAY

M. Bernard Ollier donne lecture du projet de délibération et des conditions.

M. Éric Fournier déclare que c'est un secteur stratégique pour la collectivité, avec la proximité du Montenvers, des Planards, du cimetière et de la gare.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ACQUISITION DU BATIMENT DENOMME "SALLE PAROISSIALE D'ARGENTIERE" PAR LA COMMUNE

M. Christian Ducroz donne lecture du projet et des discussions qui ont permis d'aboutir à cette acquisition à l'euro symbolique, estimée par France Domaine à 760 000 euros.

M. Christian Ducroz précise qu'il s'agit d'une belle opération pour la commune, qui supporte déjà tous les frais d'entretien.

M. Éric Fournier indique que cette salle a été construite par tous les habitants du village et que c'est une belle histoire qui continue dans l'esprit de la construction.

Il faudra maintenant investir dans cet esprit pour la rénover.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal remercie vivement les donateurs pour cette cession.

EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION SUR LA VENTE D'UNE PROPRIETE APPARTENANT ICF NOVEDIS SA 66 chemin des Cristalliers,

Mme Aurore Termoz donne lecture du texte d'information. La commune souhaite maintenir les locataires actuels dans leurs logements et à terme conserver le caractère de ces logements permanents. Le loyer est celui du secteur social. Il est important de maintenir le lien social avec les jeunes actifs, cela se fait dans le cadre de la politique logement menée par la commune, le parcours logement d'un foyer avec le secteur social, l'accession sociale, le PSLA ou à prix maîtrisé, intégrant des clauses anti-spéculatives strictes (la commune seule tels Sofilo ou Stelandre ou avec un bailleur), les baux emphytéotiques. La commune a su travailler aussi avec les bailleurs pour étendre leur parc, (ICF par exemple). Il faut favoriser la mixité sociale. Tous les moyens à notre disposition doivent être utilisés pour aller en ce sens. La réflexion est en constant mouvement, sur les méthodes. On réfléchit sur les baux réels solidaires, l'habitat participatif, les coopératives d'habitat...

Cette acquisition va permettre de maintenir en résidence principale les occupants, avec un montant de loyer intéressant. C'est un secteur important proche du centre-ville, il est intéressant d'y conserver du logement social.

M. Éric Fournier partage l'approche de Madame Termoz et indique que l'on acquiert aussi la parcelle le long de la voie ferrée, pour servir de parking.

M. Vincent Orgeolet s'interroge sur le calendrier.

Mme Aurore Termoz indique que cela sera fait avant la fin de l'année, que les locataires pourront être rassurés.

Ce parc rejoindra ensuite le parc communal.

Mme Aurore Termoz complète en indiquant que l'immeuble comprend de nombreux T2 et que les loyers des appartements ne seront pas encadrés par les textes relatifs au logement social en terme de plafonds de revenus, ce qui représente une facilité de location.

Cette information n'est pas soumise au vote du Conseil municipal.

RESSOURCES HUMAINES

INSTITUTION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP),

Mme Aurore Termoz précise la délibération et la complète. Elle souligne la méthode de travail, le partenariat social que le débat a engendré avec les services, les partenaires sociaux, riches par l'engagement de chacun. Il s'agit d'un bel outil en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Elle indique ce qui a été créé en matière de groupes et de catégories. Ce régime indemnitaire sera basé sur l'expérience et les fonctions, pas sur l'ancienneté. Elle souligne que c'est le poste qui est coté. Cela réduira les disparités en entraînant une cohérence pour les agents ayant des missions de même nature, apportant davantage d'équité. Elle précise les notions de montant, les planchers et plafonds, les types de statut concernés. La commune se donne ainsi la capacité d'être plus attractive pour les recrutements.

Le Comité Technique a émis un avis favorable à l'unanimité.

Elle remercie la Directrice des Ressources Humaines, les Directeurs Généraux et l'ensemble des directeurs pour leur implication.

M. Éric Fournier souligne l'intérêt de la démarche, pour pallier aux difficultés de recrutement et de motivation, il indique également que la commune a adopté le principe de l'évaluation depuis de nombreuses années. Les RH sont un facteur clé de la réussite des politiques publiques locales.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

AJUSTEMENT DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme Aurore Termoz

Mme Aurore Termoz détaille les postes, en culture et social. Concernant la culture, la création d'un poste de responsable de la programmation. Cela permettra de valoriser un agent, et en général de fidéliser nos jeunes cadres sur des missions importantes pour les deux collectivités. Elle se félicite des transformations notamment dans le secteur de la petite enfance, avec la modification de ce poste d'accueil, élargissant les compétences, et favorisant la transversalité. Il en est de même avec le poste d'infirmière, qui permettra de fidéliser.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

GESTION FINANCIERE

ADMISSION EN NON-VALEUR DES PRODUITS IRRECOURABLES SUR LE BUDGET GENERAL – EXERCICES 2013-2018

M. Yvonick Plaud détaille la présente délibération

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET RESTAURATION MUNICIPALE

M. Yvonick Plaud détaille la présente délibération.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET GENERAL

M. Yvonick Plaud fait part de la méthodologie qu'il a retenue : rencontre avec les directeurs, les DG, les élus pour examiner l'exécution du budget et reporter les crédits. Il souligne la bonne exécution du budget cette année. Il détaille les sommes inscrites dans la DM.

Il souligne les 300 000 euros ajoutés pour la rénovation de la voirie.

Mme Aurore Termoz se réjouit de la renaissance des Jeunes Sapeurs-Pompiers (JSP) qui note un dynamisme du Centre de Secours Principal.

Mme Elodie Bavuz félicite les services techniques pour le travail effectué.

Détail des votes :

- DM : unanimité
- Subvention JSP : unanimité
- Subvention coopérative école primaire du Centre : Unanimité (Madame Rabbiosi ne participant pas au vote)

DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET SPIC PARKING

M. Yvonick Plaud détaille la présente délibération.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

SUBVENTION CONTRAT AMBITION REGION (CAR) - RENOVATION ENERGETIQUE "LE MAJESTIC"- DEMANDE DE SUBVENTION REGION AUVERGNE RHONE ALPES

M. Bernard Ollier détaille la demande de subvention et souligne aussi l'importance des crédits régionaux attribués à la commune.

- 400 000 euros pour le Refuge du Couvercle
- 70 000 euros pour le tourisme (BIV, information transports)
- 30 000 euros pour le Majestic

Il remercie le Conseil Régional.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

CONVENTION POUR LA GESTION DES RECETTES DE BILLETTERIE FESTIVAL LES PETITS ASTICOTS 2019,

M. Christiane Cleaver détaille la présente délibération.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

SALLE DE SPECTACLES - DEMANDE AUTORISATION D'URBANISME

Mme Aurore Termoz donne lecture du projet et se félicite de l'intérêt du projet. Elle rappelle le programme technique : fauteuils scène... et la modularité de l'ensemble. Elle rappelle aussi la diversité des festivités qui seront accueillies.

C'est l'occasion de profiter de réconcilier l'histoire de l'urbanisme de ce secteur, 20 ans après la disparition de la salle Michel Croz, découvrir la beauté de l'équipement, même si cela ne se voit pas d'un premier regard, avec l'avenir. Le projet architectural et technique était audacieux à l'époque, avec des tripodes et des tirants. Ce projet sera ouvert à tous les citoyens, pour un ensemble de rencontres, citoyens, scolaires... La consommation de l'espace est limitée, la proximité des services est facilitée pour un partenariat. La proximité de la place, des bus, de la gare, de la piste cyclable est un point positif.

La qualité acoustique et thermique a été travaillée, avec une coque de bois. L'extérieur sera traité avec un vitrage diaphane et évanescent, pour alléger la structure et les affichages seront assurés avec des systèmes à guillotines, clin d'œil théâtral. Cette coupole s'ouvrira sur un jardin avec des activités « dedans-dehors », un lien entre les espaces intérieurs et extérieurs pour l'organisation de spectacles, via le foyer. La voûte pourrait se prolonger par une canopée vers le jardin.

M. Jean-Michel Couvert indique que la commission urbanisme s'est prononcée favorablement, avec une remarque sur le cheminement vers l'entrée.

Mme Jacqueline Fattier se félicite de ce projet pour Chamonix.

Mme Aurore Termoz confirme que le contenu, avec la programmation culturelle notamment, sera aussi riche et intéressant que le contenant.

M. Bernard Ollier souligne que la collectivité a mis 20 ans pour trouver un lieu pour cette salle des fêtes mais que les idées ont évolué. On lit parfois que nous sommes des bétonneurs, mais ici on a su en prenant du temps dégager la Place du Mont-Blanc d'une verrue en éliminant la caserne, on a su réhabiliter une partie du patrimoine chamoniard, en le transformant pour en faire cette salle que l'on attend depuis vingt ans. Bel exemple de persévérance d'élus, qui ont su défier les vents contraires et les marées.

M. Éric Fournier confirme l'importance de la réutilisation d'un espace vacant, la mutualisation avec les services à proximité du site, souligne qu'on a su respecter l'aspect « frugal » et la sobriété du projet, s'affranchir de ce que l'on faisait voilà une quinzaine d'années, pour des raisons budgétaires et financières ou d'autres aussi. Le projet sait s'insérer dans un ensemble contemporain du début des années 70.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

REVISION ALLEGEE REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE - DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES D PROJET

M. Jean-Michel Couvert donne lecture à la délibération, et en souligne les motifs de la révision proposée.

Il détaille les différents types de publicité.

M. Éric Fournier rappelle les calendriers et notamment la date butoir de juillet, date à laquelle les services municipaux perdraient leur compétence en cas de non aboutissement.

M. Bernard Ollier demande la composition de la commission en charge de ce dossier

M. Jean Michel couvert proposera prochainement aux élus.

Un groupe de travail sera chargé d'élaborer le projet. Les personnes participant seront associées lors d'une réunion prochaine réunion à programmer.

MARCHES PUBLICS

FOURNITURE ET POSE DE PANNEAUX D'INFORMATION LUMINEUX

Mme Elodie Bavuz donne lecture du projet de délibération

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

GROUPEMENT DE COMMANDES - SECOURS HELIPORTES

M Claude Jacot donne lecture du projet de délibération

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

AMENAGEMENT

ZA LA VIGIE – TRANSFERT DE L'OPERATION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE CHAMONIX MONT-BLANC

M. Éric Fournier rappelle la délibération qui lançait le projet au nom de la commune, mais que la loi NOTRE a conduit à faire transférer ce projet vers la Communauté de Communes. Monsieur Éric Fournier rappelle que cela pourrait être aussi le cas pour d'autres zones sur d'autres communes. La pression foncière rend indispensable la création de ce type de zones, pour maintenir l'activité artisanale.

Cela pourra être l'occasion aussi de proposer à d'autres activités, les services, des projets existents, des bureaux étant aussi recherchés.

Monsieur Plaud confirme l'intérêt du projet et l'intérêt des artisans.

Madame Fattier demande si la collectivité proposera le terrassement.

Monsieur Éric FOURNIER répond négativement, seuls les lots étant vendus.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

PROGRAMME 2019 DES TRAVAUX A REALISER EN FORET COMMUNALE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE - RHONE – ALPES

M. Christian Ducroz détaille la présente délibération.

Il en profite pour faire un point sur le bostryche avec une coupe entre les Bossons et Argentière et les Bossons, où 18 taches ont été recensées.

Cette présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

GESTION DU DOMAINE

SERVITUDE DE PASSAGE D'UN RESEAU ELECTRIQUE SOUTERRAIN - ROUTE DU PLAGNOLET

M. Christian Ducroz détaille la présente délibération.

Cette présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

DELEGATION DONNEE AU MAIRE - ARTICLE L. 2122.22

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES SIGNATURES DES BAUX ET CONVENTIONS

Mme Michèle Rabbiosi donne lecture des baux et conventions.



La secrétaire de séance,

Mme Aurore Termoz.